

SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX-MERS-OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

85 communes unies pour collecter, traiter et valoriser leurs déchets ménagers



MAIRIE DE CROIGNON 7 RUE DE LA MAIRIE 33750 CROIGNON

Saint Léon, le 15 mars 2023

Objet : Modalités d'attribution des bacs pour les évènements / festivals

Madame, Monsieur,

Le SEMOCTOM a, depuis de nombreuses années, mené des actions pour réduire les déchets produits sur son territoire et en améliorer le recyclage. Cependant, malgré les efforts entrepris, nous ne sommes pas au rendez-vous des objectifs de la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), d'autant que les déchets des évènements (fête, évènement sportif ou culturel...) sont pris en compte dans la production du territoire. A cela s'ajoutent les coûts d'élimination et de traitement de ces déchets, qui sont en constante augmentation. Sans action de notre part, les projections financières indiquent une augmentation de +25% de fiscalité en 5 ans.

Fort de ce constat, le élus du SEMOCTOM ont adopté le 14 avril 2022 un scénario très ambitieux: le **programme En100ble**, qui vise à atteindre – 100kg de déchets par habitant à 2030 et ce, par un engagement collectif. Dans ce cadre, les organisateurs d'évènements et de manifestations ont un rôle à jouer très important pour le territoire.

Pour cette saison 2023, le SEMOCTOM a décidé de renforcer son accompagnement auprès des organisateurs d'évènements avec une procédure clarifiée, un guide pratique pour vous aider à réduire et mieux gérer vos déchets, et une série de sessions de formation aux consignes de tri auprès des référents déchets. Vous trouverez la procédure et le guide en pièces jointes de ce courrier. Pour vous aider, vous pouvez également télécharger sur le site du SEMOCTOM www.semoctom.com un outil de diagnostic de vos besoins et de bilan de votre évènement.

Comme cela avait été annoncé dans la note d'information jointe aux conventions de la saison dernière, le Comité syndical du 7 décembre 2022 a voté l'instauration de tarifs pour la livraison et le retrait des bacs, le lavage ainsi que la collecte et le traitement des déchets résiduels. Vous trouverez les explications détaillées ci-après.

Pour valider votre inscription à la formation ou pour toute information complémentaire, le service aux publics du SEMOCTOM se tient à votre disposition au 05.57.34.53.20 ou par mail : serviceauxpublics@semoctom.com.

En vous souhaitant du succès dans l'organisation de vos évènements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du SEMOCTOM

Jean-François AUBY

Modalités d'accompagnement des évènements par le SEMOCTOM

AVANT L'EVENEMENT

Demande de mise à disposition de bacs

La demande de bacs doit être effectuée, au minimum 5 semaines avant le jour de l'évènement, via le formulaire sur le site du SEMOCTOM ou par mail : serviceauxpublics@semoctom.com.

A défaut, le SEMOCTOM pourra ne pas y répondre favorablement.

Pour évaluer au mieux la quantité de bacs nécessaire, il vous sera demandé impérativement et a minima les informations suivantes :

- Identité et coordonnées de l'organisateur
- Identité et coordonnées du référent déchet de l'évènement
- Date(s) et lieu(x) de l'évènement
- Nombre de personnes attendues
- Restauration / buvette sur place, si oui avec quel(s) menu(s)
- Actions de réduction des déchets de type gobelet Ecocup, vaisselle lavable, interdiction des barquettes en plastique pour frites...
- Identification claire des déchets générés, en amont, pendant et en aval de l'évènement, par qui et où
- Possibilité ou non pour l'organisateur de retirer et rapporter les bacs au SEMOCTOM
- Possibilité ou non de laver les bacs après la collecte

Sur la base de ces éléments, le SEMOCTOM établira un devis, proposera les dates de retrait et de retour des bacs par l'organisateur ou de livraison et de récupération par le SEMOCTOM et informera des jours de passage de la collecte. L'organisateur peut demander des réajustements, dans la mesure du possible, puis valide ces différents points.

Formation au tri des déchets

Afin d'obtenir une bonne qualité de tri, il est indispensable de prévoir une équipe qui réalisera un sur-tri des déchets en cours ou en fin de manifestation. Le SEMOCTOM vous propose une formation gratuite du référent déchet de l'évènement aux consignes de tri sur les créneaux proposés, au siège du SEMOCTOM situé à 9 route d'Allégret à Saint Léon.

DATE	HORAIRE
Vendredi 7 avril 2023	09H00 – 10H00
Jeudi 27 avril 2023	16H00 – 17h00
Mercredi 3 mai 2023	16H00 – 17h00
Vendredi 12 mai 2023	12H30 – 13H30
Lundi 5 juin 2023	. 09H00 – 10H00
Mardi 13 juin 2023	12H30 – 13H30

APRES L'EVENEMENT

Programmation d'un entretien de bilan qualitatif et quantitatif entre le SEMOCTOM et l'organisateur sur la production des déchets, les points positifs et négatifs de la gestion des déchets, ainsi que les pistes d'amélioration pour une prochaine édition. Pour vous aider, un tableau Excel à remplir en amont est disponible sur le site internet du SEMOCTOM.

Modalités de tarification des évènements par le SEMOCTOM

MISE A DISPOSITION DES BACS

<u>Au préalable</u> à une demande de mise à disposition de bacs au SEMOCTOM, l'organisateur prendra contact avec la mairie du lieu d'organisation de l'évènement afin de vérifier la disponibilité de bacs utilisables pour l'évènement, par exemple ceux des écoles pendant les vacances scolaires.

S'il n'y a pas de solution avec les bacs communaux, l'organisateur peut venir chercher gratuitement les bacs nécessaires au siège du SEMOCTOM situé au 9 route d'Allégret à Saint Léon. Il lui faudra les rapporter à la fin de l'évènement.

En cas de livraison / retrait par le SEMOCTOM, les tarifs ci-dessous seront appliqués :

Tranches	Tarifs
Livraison et retrait de 1 à 10 bacs	249.90 €
Livraison et retrait de 11 à 30 bacs	398.17 €
Livraison et retrait de 31 à 50 bacs	595.46 €
Livraison et retrait de plus de 51 bacs	1 138.31 €

Afin de limiter les mouvements de bacs, et dans le cas où plusieurs évènements sont organisés dans la même commune, l'organisateur peut demander une seule dotation pour plusieurs manifestations. Le SEMOCTOM y répondra favorablement dans la limite des stocks disponibles et des programmations des autres festivals.

NETTOYAGE DES BACS

Les bacs devront être nettoyés et rendus dans l'état dans lequel ils auront été fournis à l'organisateur.

A défaut, le SEMOCTOM prendra en charge le nettoyage et facturera la prestation au tarif de 3,24€ par bac.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Le flux des ordures ménagères résiduelles sera facturé au tarif de $0.063 \in$ par litre en fonction du volume <u>équipé</u>, même si tous les bacs ne sont pas pleins au moment de la collecte. Exemple : la collecte et le traitement d'un bac à quatre roues de 660 litres sera facturé 660 x $0.063 \in$, soit $41.58 \in$.

Les autres flux (papiers et emballages, verre, déchets alimentaires) ne sont pas facturés, si et seulement si le tri des déchets a été fait correctement. Ainsi, si un bac de papier et emballages doit être refusé par la collecte en raison de la présence d'ordures ménagères, il sera facturé au tarif de 0,063€ par litre sur la base du volume du bac concerné.

En cas d'utilisation des bacs communaux, aucune tarification ne s'appliquera.